



Question suite au décès de mon frère

Par **Noham**, le **29/02/2008** à **10:58**

Mon frère gravement malade va mourir car il ne lui reste que peu de temps à vivre au dire de ses médecins.

il est marié et papa de deux enfants scolarisés. ils ont contracté d'énorme dette financière.

je souhaite savoir si mon frère décède ma belle soeur peut demander des aides financières à mes parents retraités ou moi-même pour elle et les enfants.

cordialement à vous,

N.O

Par **jeetendra**, le **29/02/2008** à **16:56**

bonjour, oui le code civil article 205 et suivants pose [fluo]une obligation à caractère [fluo][fluo]alimentaire à l'égard d'un proche qui est dans le besoin[/fluo] c'est le cas pour aider votre belle soeur à élever ses enfants, cordialement